



Licenciement économique/suppression de poste

Par **oly**, le **15/02/2010** à **22:12**

Bonjour,

Je travaille dans une société qui emploie deux personnes, cela fait deux ans et demi que je suis dedans et il me licencie, motif : dissolution de la société donc suppression de poste et pas de reclassement.

Si je vais au Prud'hommes, combien dois je demander comme dommages et interets?

merci beaucoup de votre réponse.